



Version 5.0 | Novembre 2021

Manuel système respeggt

Sommaire

1. Avant-propos	3
2. Offre de prestations de respeggt group	4
2.1 La prestation de sexage (Sexing as a Service / SaaS) : le sexage in ovo	4
2.2 Contrôle de la chaîne d'approvisionnement.....	8
3. Consignes destinées aux partenaires système respeggt	10
4. Comité d'experts respeggt	19
5. Annexes	19

1. Avant-propos

Tous les ans, plusieurs milliards de poussins mâles de races pondeuses sont tués à travers le monde, car ils ne pondront jamais d'œufs et que leur engraissement ne présente pas d'intérêt économique. Rien qu'en Europe, 330 millions de poussins mâles d'un jour subissent ce sort chaque année. La société respeggt group (ci-après « respeggt ») apporte des solutions clés pour permettre d'arrêter de tuer les poussins mâles grâce au sexage in ovo (à l'intérieur de l'œuf à couver) et au contrôle de la chaîne d'approvisionnement de la filière d'engraissement des coqs frères de pondeuses.

Le présent manuel système respeggt définit en premier lieu la prestation de sexage (« Sexing as a Service » / SaaS). Cette prestation met le sexage in ovo à disposition de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de la filière « œufs ».

Le présent manuel système respeggt décrit également la prestation de contrôle de la chaîne d'approvisionnement. Celle-ci consiste à vérifier les chaînes d'approvisionnement « sans tuer de poussins mâles » et permet de garantir la promesse « sans tuer de poussins mâles » vis-à-vis des consommateurs.

Le manuel système respeggt constitue une base contraignante visant à sécuriser, contrôler et mettre en œuvre les processus respeggt au sein de la chaîne d'approvisionnement. Les partenaires système respeggt doivent valider la version en vigueur du manuel système respeggt et la mettre en œuvre sous leur propre responsabilité. La signature du contrat d'homologation système respeggt ou de la déclaration de consentement respeggt par le partenaire vaut acceptation.

Par leur action entrepreneuriale, les partenaires système respeggt permettent d'arrêter de tuer les poussins mâles.

Les partenaires système respeggt sont tenus d'observer des pratiques commerciales équitables et partenariales et ils aspirent à un dialogue ouvert et constructif.

Les partenaires système respeggt doivent respecter le cadre légal général et mettent en outre un point d'honneur à contrôler et améliorer en permanence le bien-être animal et la protection des animaux.

2. Offre de prestations de respeggt group

respeggt group est une entreprise totalement indépendante et n'entretient aucun lien de dépendance économique avec une quelconque entreprise le long de la chaîne d'approvisionnement de la filière « œufs » (production et commercialisation). Les décisions managériales sont prises exclusivement par la direction de respeggt group.

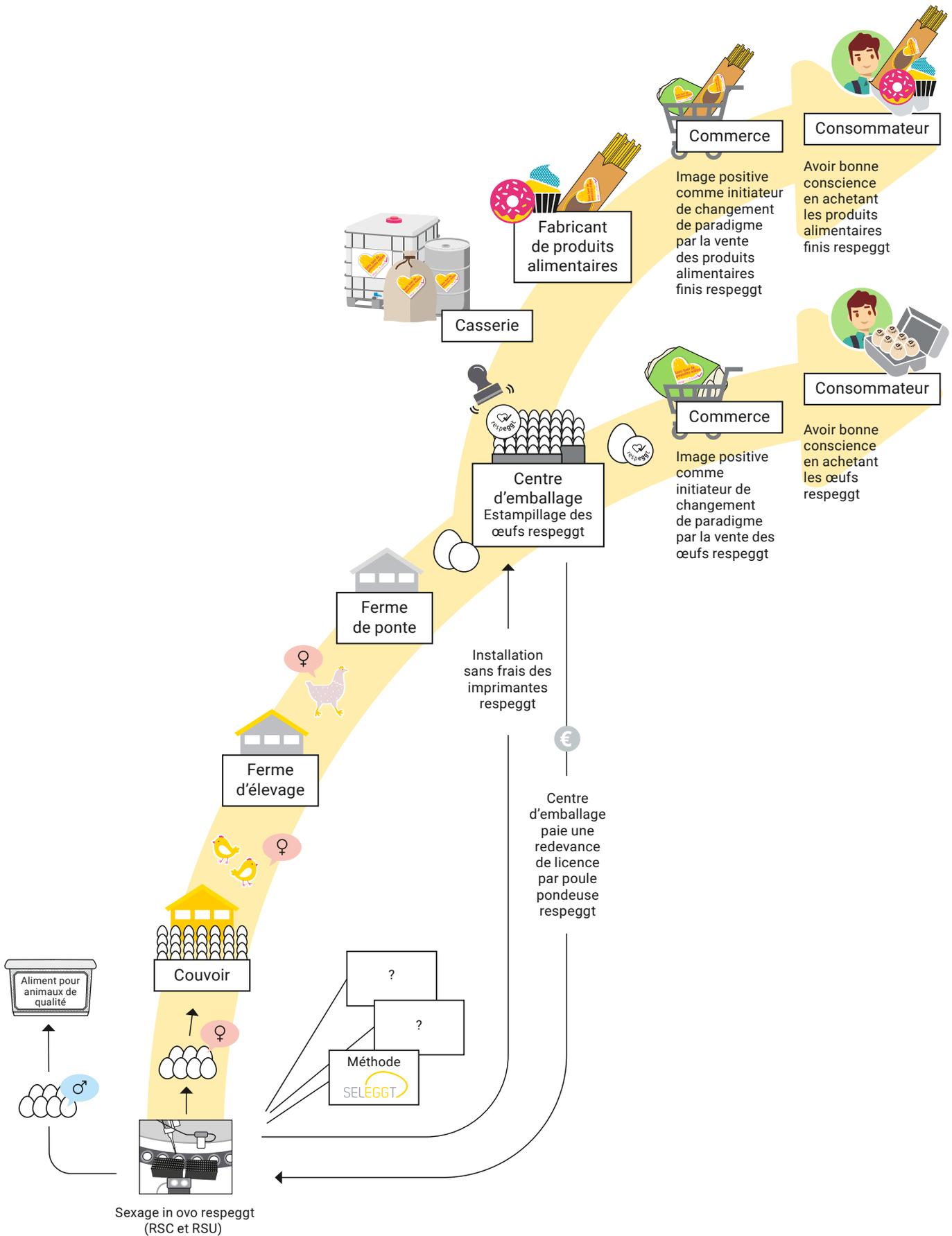
respeggt group est une entreprise de services indépendante qui propose à tous les partenaires système de la filière « œufs » (production et commercialisation) les prestations décrites ci-après.

2.1 La prestation de sexage (Sexing as a Service / SaaS) : le sexage in ovo

respeggt group réalise le sexage in ovo dans des centres de sexage dédiés (**RSC** ou « respeggt Sexing Center ») ainsi que dans des unités de sexage locales (**RSU** ou « respeggt Sexing Unit »).

La chaîne d'approvisionnement de respeggt group est représentée sur l'illustration 3 et comprend les étapes suivantes :

Illustration 1: la chaîne d'approvisionnement respeggt



La chaîne d'approvisionnement de respeggt group comprend les étapes suivantes :

Les centres de sexage respeggt (RSC)

sont exploités par respeggt et se tiennent à la disposition de tous les couvoirs au titre de centres de prestations. Processus au sein d'un RSC :

1. Le couvoir livre des œufs à couver.
2. Pré-incubation jusqu'au moment du sexage (par ex. 9 jours dans le cadre de la méthode SELEGGT).
3. Sexage in ovo.
4. Tri des œufs à couver.
5. Réexpédition vers le couvoir initial par camion spécial des œufs à couver femelles à des fins de poursuite de l'incubation et d'éclosion.
6. Les œufs mâles sont livrés par le RSC à une usine d'aliments pour animaux à des fins de transformation.

La biosécurité au sein du RSC est garantie par un sas d'hygiène pour les œufs à couver à la réception des marchandises, ainsi que par du personnel spécialisé formé et des consignes d'hygiène strictes.

ou alors

Des unités de sexage locales (RSU)

sont mises en place dans un couvoir par respeggt et exploitées sur place par respeggt.

Processus au sein d'une RSU :

1. Sexage in ovo des œufs à couver ayant été pré-incubés dans le couvoir partenaire (par ex. au 9e jour d'incubation en employant la méthode SELEGGT).
2. Tri des œufs à couver.
3. Les œufs à couver femelles sont replacés dans les incubateurs du couvoir.
4. Les œufs mâles sont livrés à une usine d'aliments pour animaux à des fins de transformation.

Les couvoirs sollicitant une prestation de sexage in ovo auprès d'un centre RSC ou d'une unité RSU pour leurs œufs à couver n'ont aucun frais à supporter. respeggt group prélève une redevance de licence fixe par **poule pondeuse respeggt** auprès des centres d'emballage ou d'un destinataire de facture défini par le centre d'emballage.

Processus auprès des autres partenaires système respeggt :

1. Après éclosion, le couvoir livre les **poussins respeggt** à une ferme d'élevage. C'est à ce moment que respeggt facture les redevances de licence pour toutes les poules pondeuses respeggt commandées au centre d'emballage ou au destinataire de facture défini par le centre d'emballage.¹
2. Après une phase d'élevage de 17 à 18 semaines, les **poulettes respeggt** sont transférées vers une ferme de ponte.
3. À partir de leur 22e semaine de vie environ, les poules pondeuses respeggt pondent des œufs frais (non fécondés) garantis « sans tuer de poussins mâles » : les **œufs respeggt**.

Suite du processus dans la chaîne d'approvisionnement ☒

... des œufs respeggt :

4. La ferme de ponte livre les œufs respeggt au centre d'emballage où ils sont conditionnés dans des boîtes d'œufs. Lors de cette étape, les œufs peuvent être conditionnés dans des boîtes portant **le label respeggt en forme de cœur**. Ce label garantit aux consommateurs la promesse créatrice de valeur ajoutée « sans tuer de poussins mâles » grâce au contrôle de la chaîne d'approvisionnement. Le centre d'emballage peut en outre apposer **l'estampille respeggt** sur les œufs respeggt (cf. Annexe 5.3).
5. Le centre d'emballage répercute les redevances de licence sur les prix négociés avec le distributeur alimentaire. Il est totalement libre dans sa pratique tarifaire, et respeggt n'a pas de visibilité sur les calculs de prix internes des centres d'emballage.
6. La grande distribution propose les œufs respeggt dans ses magasins. Le niveau de prix de vente des œufs respeggt relève exclusivement de la décision des distributeurs alimentaires ; respeggt n'a pas de visibilité sur leurs calculs de prix internes.

ou alors

... pour les denrées alimentaires respeggt :

4. La ferme de ponte ou le centre emballage en aval de la chaîne livre les œufs respeggt directement à une casserie.
5. Dans la casserie, les œufs respeggt sont transformés en **ovoproduits respeggt** (par ex. œuf entier liquide, blanc d'œuf liquide, poudre d'œuf entier, poudre de blanc d'œuf, poudre de jaune d'œuf ou œufs durs).
6. Les ovoproduits respeggt sont livrés à des industriels de l'agroalimentaire et peuvent servir de matière première lors de la fabrication de **denrées alimentaires respeggt**. Il est également possible qu'un industriel de l'agroalimentaire transforme directement des œufs respeggt (c'est-à-dire sans passer par une casserie).
7. L'industriel de l'agroalimentaire commercialise les denrées alimentaires respeggt auprès du distributeur alimentaire ou d'autres partenaires commerciaux. Le niveau de prix de vente relève exclusivement de la décision de ceux qui commercialisent la denrée alimentaire respeggt sur le marché ; respeggt n'a pas de visibilité sur les calculs de prix internes.

¹ Les modalités des redevances de licence avec le partenaire système respeggt concerné sont réglées dans le cadre du contrat de validation système respeggt.

Aucun frais supplémentaire n'est facturé pour l'usage du label respeggt en forme de cœur.

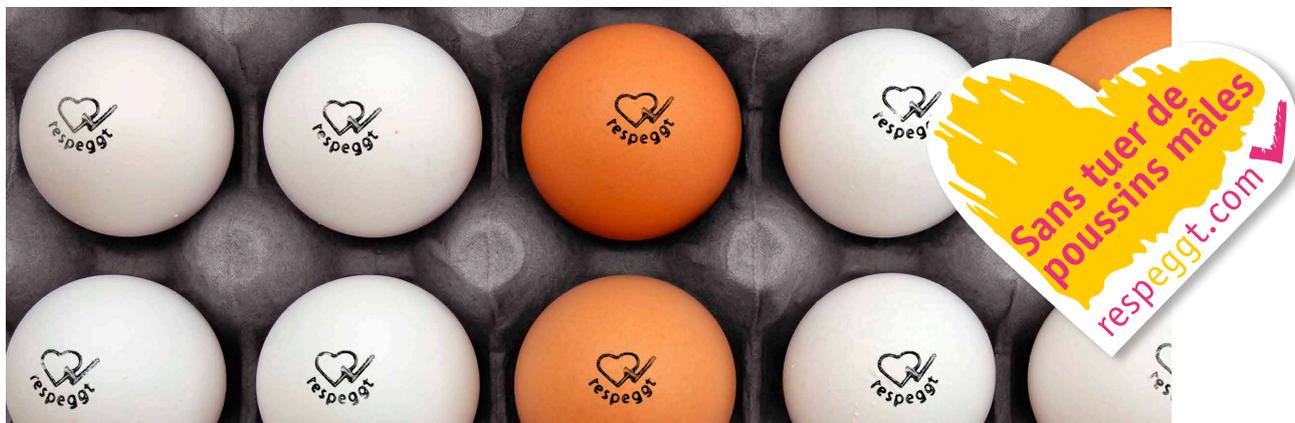


Illustration 2: estampille respeggt et label respeggt en forme de cœur

2.2 Contrôle de la chaîne d'approvisionnement

respeggt group a développé un système de surveillance de la chaîne d'approvisionnement (Supply Chain Monitoring System / **SCMS**) basé sur la technologie de la blockchain qui permet de garantir la promesse créatrice de valeur ajoutée « sans tuer de poussins mâles ». Ce SCMS permet un contrôle transparent tout au long de la chaîne d'approvisionnement, du sexage in ovo jusqu'au produit fini (œufs respeggt ou denrées alimentaires respeggt). La promesse « sans tuer de poussins mâles » peut être garantie grâce à des contrôles de plausibilité, des achats mystère en points de vente, des contrôles réguliers des exploitations ainsi que des consignes et contrats stricts.

Pour matérialiser cette promesse, les œufs peuvent porter l'estampille respeggt et les emballages d'œufs et de denrées alimentaires respeggt le label respeggt en forme de cœur. Le modèle de redevances de licence facturées aux centres d'emballage par poule pondeuse respeggt permet de réguler à la fois les coûts de sexage in ovo et les coûts liés au contrôle de la chaîne d'approvisionnement.

2.2.1

respeggt group ne procède au contrôle de la chaîne d'approvisionnement qu'une fois qu'un centre d'emballage a signé un **contrat d'homologation** et effectué une commande de poules pondeuses respeggt. Les poules pondeuses respeggt peuvent être commandées soit auprès du couvoir partenaire (RSU), soit directement auprès de respeggt (RSC) à l'adresse order@respeggt-group.com.

2.2.2

respeggt group propose également le contrôle de conformité de projets d'**engraissement de coqs frères** de pondeuses s'ils respectent le cahier des charges défini par respeggt pour l'engraissement de coqs frères de pondeuses (cf. Annexe 5.1). Cette démarche présuppose qu'un centre d'emballage ou un couvoir ou encore un prestataire indépendant agissant pour le compte d'un centre d'emballage ou d'un couvoir organise et gère un projet d'engraissement de coqs frères de pondeuses. respeggt group vérifie alors que le cahier des charges défini par respeggt pour l'engraissement des coqs frères de pondeuses respeggt a été respecté. Ainsi, des normes d'élevage minimales peuvent être garanties, ainsi qu'une homogénéité entre un troupeau de coqs frères de pondeuses et le troupeau de poules pondeuses correspondant.

2.2.3

Par la signature du contrat d'homologation, les centres d'emballage et les couvoirs acceptent et s'engagent à respecter le cahier des charges relatif à l'engraissement des coqs frères de pondeuses respeggt. Le contrôle de conformité au cahier des charges de l'engraissement des coqs frères de pondeuses respeggt est payant pour le centre d'emballage.²

2.2.4

Les œufs frais obtenus « sans tuer de poussins mâles » par le biais d'un engraissement des coqs frères de pondeuses respeggt et ayant été pondus par une poule pondeuse respeggt sont également qualifiés d'**œufs respeggt**. Les exigences relatives à l'élevage des troupeaux respeggt et à la séparation entre œufs respeggt et œufs conventionnels (cf. Chapitre 3) sont donc les mêmes que pour le SaaS et doivent être respectées.

2.2.5

Sur le site consommateur **www.respeggt.com**, une vérification du code producteur est proposée aux consommateur-ric-e-s. Après avoir saisi le numéro imprimé sur l'œuf respeggt, le-la consommateur-ric-e peut vérifier si l'œuf provient bien d'un troupeau respeggt. De plus, la solution employée pour garantir la promesse créatrice de valeur ajoutée « sans tuer de poussins mâles » s'affiche. Un message apparaît : « **sans tuer de poussins mâles** ☒ grâce au sexage in ovo par la méthode SELEGGT ou « **sans tuer de poussins mâles** ☒ grâce à l'élevage des poussins mâles. L'allégation produit vis-à-vis des consommateur-ric-e-s fait ainsi l'objet d'une transparence et d'une sécurité accrues.

² Les modalités de prise en charge des coûts sont régies par le contrat d'homologation respeggt conclu avec le partenaire système respeggt..

3. Consignes destinées aux partenaires système respeggt

Tous les couvoirs, fermes d'élevage, fermes de ponte, centres d'emballage, casseries et fabricants de denrées alimentaires peuvent intégrer une chaîne d'approvisionnement respeggt. Pour ce faire, les couvoirs et centres d'emballage sont tenus de signer un contrat d'homologation ; les fermes d'élevage, fermes de ponte, casseries et industriels de l'agroalimentaire sont tenus de signer une **déclaration de consentement**. Tous les acteurs doivent également respecter les normes légales en vigueur.

Le contrat d'homologation respeggt et les déclarations de consentement respeggt définissent le cadre financier approprié. Toutes les autres exigences générales envers les partenaires système respeggt sont décrites dans la section suivante.

3.1

Les œufs à couver / poussins / poules pondeuses / œufs / ovoproduits respeggt doivent être séparés en permanence des œufs à couver / poussins / poules pondeuses / œufs / ovoproduits conventionnels. À cet effet, les partenaires système respeggt peuvent convenir d'un code couleur distinct pour les étiquettes, caisses et plateaux d'incubation propres à chaque troupeau. Sur son site Internet www.respeggt-group.com/fr/#Downloads, respeggt group met à disposition des partenaires système une pancarte pour local d'élevage (en format PDF à télécharger) permettant la bonne identification des locaux d'élevage de troupeaux respeggt dans les fermes d'élevage et de ponte. Une ferme de ponte n'a le droit d'élever des poules pondeuses conventionnelles en parallèle de poules pondeuses respeggt que si un code producteur distinct est attribué au troupeau respeggt. Le code producteur d'un troupeau respeggt ne doit pas être utilisé pour un troupeau conventionnel.

3.2

Tous les partenaires système respeggt d'une chaîne d'approvisionnement doivent apposer la mention « sans tuer de poussins mâles » en version anglaise – « respeggt FoCC » (« Free of Chick Culling ») – sur l'ensemble des documents pertinents tels que les étiquettes, bons de livraison, documents de transport et factures, ou encore le **tampon pour documents respeggt**. De plus, dans le système de gestion des marchandises des partenaires système respeggt, la spécification « respeggt FoCC » doit être créée et utilisée.

Illustration 3 : identification correcte de documents et palettes



3.3

La **fiche de troupeau respeggt** est un document physique qui permet de vérifier la promesse « sans tuer de poussins mâles » tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Elle est émise par le couvoir et accompagne les animaux respeggt pendant toute leur vie. Les collaborateur·rice·s des couvoirs, fermes d'élevage et de ponte doivent consigner les informations relatives à la livraison des troupeaux respeggt dans la fiche de troupeau, photographier la fiche de troupeau dûment remplie et en envoyer ensuite la photo à l'adresse : **data@respeggt-group.com**. Les collaborateur·rice·s des couvoirs transmettent la fiche de troupeau respeggt accompagnée des documents de transport des poussins respeggt à la ferme d'élevage. Les collaborateur·rice·s de la ferme d'élevage transmettent la fiche de troupeau accompagnée des documents de transport des poulettes respeggt à la ferme de ponte respeggt. Les collaborateur·rice·s de la ferme d'élevage ou de ponte doivent vérifier la fiche de troupeau et la compléter en y renseignant les nouvelles informations pertinentes. Ensuite, la fiche de troupeau respeggt doit être affichée de manière bien visible dans le local d'élevage. Au départ des poules pondeuses respeggt de l'exploitation, le centre d'emballage doit envoyer une photo de la fiche de troupeau respeggt entièrement complétée à l'adresse : **data@respeggt-group.com**.

3.4

respeggt group organise au moins une fois par an une visite auprès des partenaires système respeggt afin de vérifier la bonne mise en œuvre des consignes découlant du manuel système respeggt. À cette fin, les partenaires système respeggt s'engagent à présenter tous les documents requis lors de cette visite.

3.5

Couvoirs, centres d'emballage, casseries et fabricants de denrées alimentaires sont inspectés par les collaborateur·rice·s de respeggt group avant la première livraison d'œufs à couver femelles / d'œufs respeggt / d'ovoproduits respeggt. Lors de cette visite, le partenaire système respeggt est informé des spécificités des œufs à couver femelles / œufs respeggt / ovoproduits respeggt livrés et du traitement spécifique à réserver à ces œufs à couver / œufs / ovoproduits.

3.6

La mise en place de poules pondeuses respeggt dans une exploitation est soumise à licence. Au moment de l'éclosion des poussins respeggt, le centre d'emballage ou le destinataire de facture défini par le centre d'emballage reçoit de la part de respeggt une facture regroupant les redevances de licence par troupeau respeggt pour les poules pondeuses respeggt commandées.³

³ Les modalités de licence sont régies par le contrat d'homologation respeggt.

3.7

Le RSC ou la RSU et le couvoir sont responsables conjointement de la livraison au RSC ou à la RSU et de la mise en incubation d'un nombre suffisant d'œufs à couver de qualité suffisante pour atteindre le nombre de poules pondeuses respeggt commandées. Les spécifications souhaitées des œufs à couver (par ex. âge des reproducteurs, durée de stockage, état de santé des reproducteurs) sont communiquées au RSC ou à la RSU dans un délai suffisant. Le couvoir transmet les données requises de mirage et d'éclosion ainsi que tous les autres documents pertinents requis au RSC ou à la RSU. Le RSC ou la RSU calcule, sur la base des données fournies, combien d'œufs à couver le couvoir devra mettre à disposition pour le sexage et lui communique la quantité ainsi calculée. Si les œufs à couver livrés ne correspondent pas aux spécifications convenues, le RSC ou la RSU n'est pas responsable du résultat du sexage de ces œufs à couver. De plus, le RSC ou la RSU a le droit de refuser les œufs à couver livrés, sans en effectuer le sexage. Pour chaque sexage in ovo et chaque éclosion de poussins respeggt, un coordinateur respeggt chargé de documenter les opérations est présent.

3.8

En cas de livraison incorrecte de poussins respeggt ou de livraison en nombre insuffisant de poulettes respeggt, une indemnité de dédommagement est versée par respeggt si la cause est indubitablement imputable à la prestation de sexage in ovo ou s'il est prouvé que la responsabilité de respeggt group est engagée.⁴ Afin d'en fournir la preuve, le partenaire système respeggt transmet à respeggt le bon de livraison correspondant en l'envoyant à l'adresse : **data@respeggt-group.com**.

3.9

Un petit nombre de poussins mâles peut potentiellement se trouver parmi les poussins respeggt livrés à la ferme d'élevage. Un certain pourcentage d'erreur est inévitable dans le sexage in ovo. Il est interdit de tuer ces poussins mâles pendant la phase d'élevage au seul motif qu'ils n'ont pas d'intérêt économique. Les poussins mâles doivent être élevés au moins jusqu'à leur 12e semaine de vie. Les poussins mâles doivent être engraisés conformément à la version en vigueur du « Guide d'élevage » de l'association KAT e.V.. Le dédommagement s'effectue pour chaque coq frère de pondeuse livré et non rejeté par l'abattoir.⁴ Pour attester du nombre d'animaux concernés, le partenaire système respeggt transmet à respeggt la preuve d'abattage en l'envoyant à l'adresse : **data@respeggt-group.com**.

3.10

Le commerce des œufs respeggt entre différents centres d'emballage est autorisé. Pour garantir l'authenticité des œufs respeggt échangés, le centre d'emballage receveur doit vérifier le code producteur des œufs à réception de la marchandise sur **www.respeggt.com**.

⁴ Les modalités de dédommagement sont régies par la déclaration de consentement respeggt.

3.11

L'utilisation du label respeggt en forme de cœur sur des emballages destinés au consommateur final – qu'il s'agisse d'œufs frais ou de denrées alimentaires – est soumise au respect des lignes directrices du **guide stylistique respeggt** et autorisée après validation par respeggt (cf. Annexe 5.2). Lors de l'utilisation de boîtes d'œufs portant le label respeggt en forme de cœur, il est possible en option d'estampiller chaque œuf respeggt sur l'apex. À cet effet, respeggt peut fournir gratuitement des équipements d'estampillage aux centres d'emballage (cf. Annexe 5.3).

3.12

Une denrée alimentaire ne peut porter le label respeggt en forme de cœur que s'il est établi que les œufs ou ovoproduits qu'elle contient sont, pour au moins 95%, des œufs respeggt ou ont été fabriqués à partir d'œufs respeggt.

3.13

Quand des produits finis (par ex. des denrées alimentaires ou des œufs frais) sont commercialisés sans le label respeggt en forme de cœur sur l'emballage destiné au consommateur final, aucune mention « sans tuer de poussins mâles » présente sur les emballages ou d'autres supports publicitaires ne doit permettre d'établir un lien avec respeggt group.

3.14

En cas de non-respect des consignes respeggt découlant du manuel système respeggt ou du contrat d'homologation ou de la déclaration de consentement, la **commission d'experts respeggt** décide de l'étendue et du montant des sanctions.

3.15

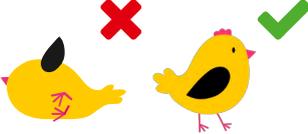
Les partenaires système respeggt doivent suffisamment informer leurs collaborateur-ric-e-s des spécificités des œufs à couvrir / poussins / poules pondeuses / œufs / ovoproduits respeggt et par conséquent du traitement spécifique nécessaire à réserver à ces œufs / animaux / produits. Le personnel des partenaires système respeggt doit connaître et respecter les consignes relatives à l'incubation / l'éclosion d'œufs à couvrir respeggt ou à l'élevage de poussins respeggt ou de poules pondeuses respeggt ou au traitement des œufs respeggt et des ovoproduits respeggt. Les partenaires système respeggt reçoivent de la part de respeggt l'affiche respeggt « Les 7 règles respeggt » dans la version correspondant à leur situation et (si souhaité) le tampon pour documents respeggt. Sur l'affiche respeggt, les consignes essentielles à respecter par les partenaires système respeggt sont énumérées. Les partenaires système respeggt doivent accrocher l'affiche respeggt sur leur site de manière permanente et bien en évidence afin qu'elle puisse être consultée facilement par tous les employés.

Les différentes versions de l'affiche sont illustrées ici :

Les 7 règles respeggt

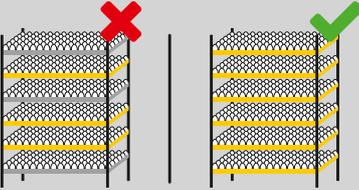
Consignes destinées aux couvoirs



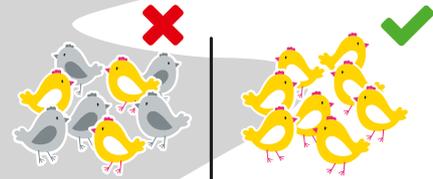
- ①  Il est interdit de tuer des poussins mâles.

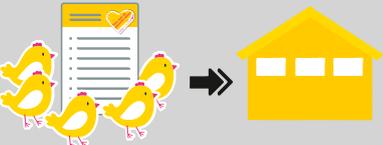
- ② Toute-s les employé-e-s connaissent et suivent les règles respeggt pour le traitement des œufs à couvrir respeggt et l'élevage des poussins respeggt.



- ③  Les œufs à couvrir respeggt ne doivent **jamais** être mélangés aux œufs à couvrir conventionnels.

- ④ Les poussins respeggt éclos **doivent toujours** être examinés, vaccinés, élevés et transportés **séparément** des poussins conventionnels.



- ⑤  La **fiche de troupeau respeggt** doit être remise aux fermes d'élevage partenaires en même temps que les poussins respeggt.

- ⑥ La documentation requise comprenant par exemple les bons de livraison, les documents de transport et les factures doit toujours porter la mention **respeggt FoCC** (Free of Chick Culling/Sans tuer de poussins mâles) ou le tampon pour documents respeggt.



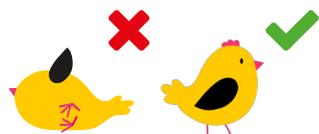
- ⑦  Les employé-e-s de **respeggt group** sont autorisé-e-s à visiter l'établissement à tout moment.

Veuillez adresser vos questions à l'adresse data@respeggt-group.com.

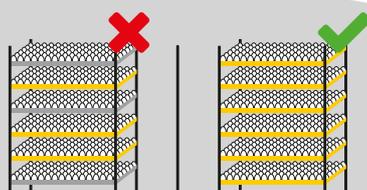
Les 7 règles respeggt

Consignes destinées aux fermes d'élevage



- ①  **Il est interdit de tuer des poussins mâles.**
 Les poussins mâles des troupes respeggt sont élevés au minimum **10 semaines** et ne peuvent être abattus qu'au-delà de ce délai lorsqu'ils ont atteint un poids minimal de **1,3 kg**.

- ②  Toute-s les employé-e-s connaissent et suivent les règles respeggt pour l'élevage des poussins respeggt.

- ③  Les poussins respeggt ne doivent **jamais** être mélangés aux poussins d'élevage conventionnel.

- ④  La **fiche de troupeau respeggt** doit être accrochée bien en évidence à la **porte d'entrée des locaux d'élevage** des poussins respeggt.

- ⑤ La fiche de troupeau respeggt doit être remise **en même temps** que les poulettes respeggt aux fermes de ponte partenaires.



- ⑥ La documentation requise comprenant par exemple les bons de livraison, les documents de transport et les factures doit toujours porter la mention **respeggt FoCC** (Free of Chick Culling/Sans tuer de poussins mâles) ou le tampon pour documents respeggt.



- ⑦  Les employé-e-s de **respeggt group** sont autorisé-e-s à visiter l'établissement à tout moment.

Veuillez adresser vos questions à l'adresse data@respeggt-group.com.

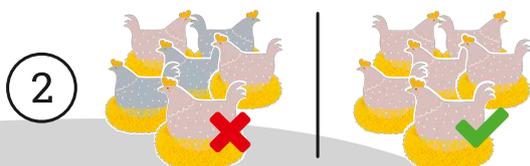
Illustration 5 : affiche « Les 7 règles respeggt - Consignes destinées aux fermes d'élevage respeggt »

Les 7 règles respeggt

Consignes destinées aux fermes de ponte



1) Toute-s les employé-e-s connaissent et suivent les règles respeggt pour l'élevage des poules pondeuses respeggt.

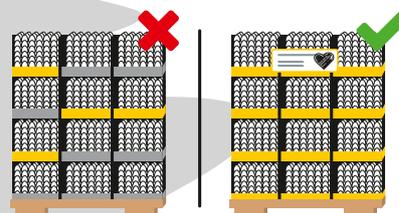


2) Les poules pondeuses respeggt ne doivent **jamais** être mélangées aux poules pondeuses d'élevage conventionnel.



3) La **fiche de troupeau respeggt** doit être accrochée bien en évidence **dans les locaux d'élevage** des poules pondeuses respeggt.

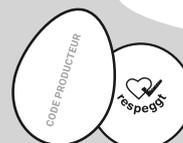
4) Les œufs des poules pondeuses respeggt doivent toujours être collectés, transportés et triés au sein de l'exploitation, placés sur plateaux de transport alvéolés et mis sur palette **séparément** des œufs d'élevage conventionnel.



5) La documentation requise comprenant par exemple les bons de livraison, les documents de transport et les factures doit toujours porter la mention **respeggt FoCC** (Free of Chick Culling/Sans tuer de poussins mâles) ou le tampon pour documents respeggt.



6) Dans la ferme de ponte, le **code producteur** doit être apposé de manière à laisser au centre d'emballage la place d'appliquer l'estampille respeggt sur l'apex des œufs. La superposition des inscriptions est interdite.



7) Les employé-e-s de **respeggt group** sont autorisé-e-s à visiter l'établissement à tout moment.



Veuillez adresser vos questions à l'adresse data@respeggt-group.com.

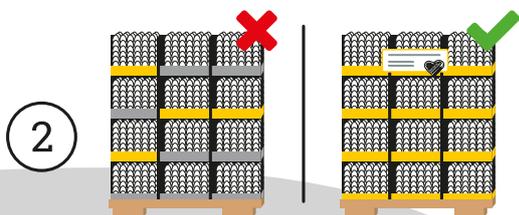
Illustration 6 : affiche « Les 7 règles respeggt - Consignes destinées aux fermes de ponte respeggt »

Les 7 règles respeggt

Consignes destinées aux centres d'emballage



1) Tou-te-s les employé-e-s connaissent et suivent les règles respeggt pour le traitement des œufs respeggt.

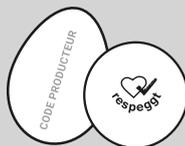


2) Les œufs respeggt doivent toujours être collectés, transportés et triés au sein de l'établissement, placés sur plateaux de transport alvéolés et mis sur palette **séparément** des œufs d'élevage conventionnel.

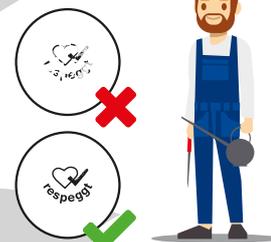
3) La documentation requise comprenant par exemple les bons de livraison, les documents de transport et les factures doit toujours porter la mention **respeggt FoCC (Free of Chick Culling/Sans tuer de poussins mâles)** ou le tampon pour documents respeggt.



4) Seuls les œufs respeggt sont autorisés à recevoir l'estampille respeggt (de forme ronde) à la fermeture des **boîtes** d'œufs. L'estampillage doit toujours s'appliquer **sur l'apex** des œufs respeggt. Le code producteur, en revanche, doit être apposé sur la base des œufs.



5) L'estampillage respeggt est toujours appliqué proprement et de manière **bien lisible**. La superposition des inscriptions est interdite. Le centre d'emballage doit prendre soin de l'imprimante respeggt et **bien l'entretenir**.



6) Le centre d'emballage doit informer respeggt group du **départ** d'un troupeau respeggt de l'exploitation par mail à l'adresse : data@respeggt-group.com.



7) Les employé-e-s de **respeggt group** sont autorisé-e-s à visiter l'établissement à tout moment.



Veuillez adresser vos questions à l'adresse data@respeggt-group.com.

Illustration 7 : affiche « Les 7 règles respeggt - Consignes destinées aux centres d'emballage respeggt »

Les 7 règles respeggt

Consignes destinées aux casseries

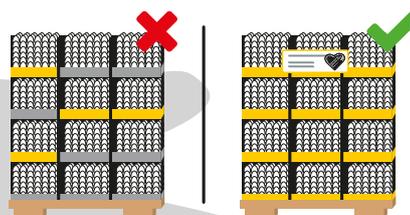


1) Tous les employé-e-s connaissent et suivent les règles respeggt pour le traitement des œufs respeggt.



2) Lors du **contrôle effectué à la réception des marchandises**, l'authenticité des œufs respeggt doit être vérifiée par le biais du code producteur.

3) Au sein de l'établissement, les œufs respeggt doivent toujours être transportés et entreposés **séparément** des œufs conventionnels.



4) L'emploi d'œufs respeggt pour la production d'ovoproduits respeggt s'accompagne toujours de la mention **respeggt FoCC (Free of Chick Culling/Sans tuer de poussins mâles)** dans le système de gestion des marchandises.

5) Les ovoproduits finis respeggt doivent porter le label respeggt en forme de cœur ou alors la mention **respeggt FoCC (Free of Chick Culling/Sans tuer de poussins mâles)** dans le système de gestion des marchandises.



6) La documentation requise comprenant par exemple les bons de livraison, les documents de transport et les factures doit toujours porter la mention **respeggt FoCC** ou le tampon pour documents respeggt.



7) Les employé-e-s de **respeggt group** sont autorisé-e-s à visiter l'établissement à tout moment.

Veillez adresser vos questions à l'adresse data@respeggt-group.com.

Illustration 8 : affiche « Les 7 règles respeggt - Consignes destinées aux casseries respeggt »

4. Comité d'experts respeggt

Le manuel système est un document dynamique appelé à être régulièrement complété et adapté en fonction des nouveaux développements et de l'évolution du cadre général. À cet effet, un comité d'experts respeggt s'est constitué ; il se compose de trois membres habilités à voter : respectivement un-e représentant-e des centres d'emballage, des couvoirs et des casseries. respeggt group dispose également d'un siège au sein du comité d'experts.

Afin de faciliter la constitution du comité d'experts respeggt, Mme Ana Blanco de respeggt, M. Wim Lettink en tant que gérant du couvoir Ter Heerdt, M. Hermann-Josef Hennes en tant qu'associé-gérant de la société Eierhof Hennes GmbH et M. Alexander Grewe de la société Bouwhuis-Enthoven B.V. ont accepté de siéger au comité d'experts respeggt.

Le comité d'experts respeggt se réunit au moins une fois par an pour débattre de ses recommandations sur les adaptations nécessaires du manuel système respeggt. Les décisions sur les adaptations du manuel système peuvent être prises à la majorité simple. respeggt a un droit de veto exclusif lors de cette prise de décision. En cas d'égalité des voix, c'est la voix de respeggt qui prime.

Par ailleurs, le comité d'experts décide des mécanismes de sanction infligés aux partenaires système respeggt en cas de non-respect des consignes du présent manuel système respeggt.

Le comité d'experts respeggt peut élargir le cercle de ses membres de nouveaux acteurs ou représentant-e-s sectoriel-le-s dans la limite de 5 personnes ou institutions.

5. Annexes

5.1 Consignes relatives à l'engraissement des coqs frères de pondeuses respeggt

5.2 Guide stylistique respeggt

5.3 Estampillage des œufs respeggt